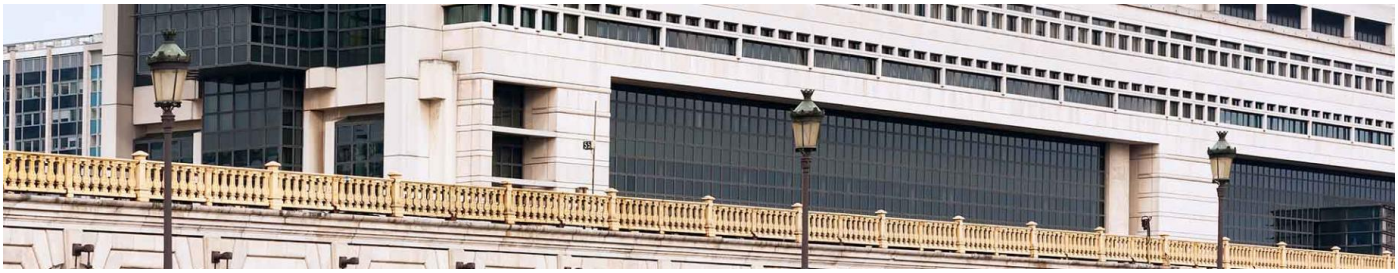

Retraites : l'Agirc-Arrco demande une avance de 8 milliards d'Euros à Bercy

11/06/2020

En raison de la crise du Coronavirus, l'Agirc-Arrco demande au gouvernement une avance de 8 milliards d'euros pour payer les pensions de retraite de juin et juillet. Pas d'inquiétude pour les retraités : la caisse de retraite assure que les pensions seront bien versées normalement.

Le chômage partiel massif lié au Covid-19 déséquilibre les caisses de l'Agirc-Arrco

La caisse de retraite complémentaire des salariés du secteur privé Agirc-Arrco subit de plein fouet la crise sanitaire que vit la France actuellement. En effet, depuis la mi-mars, de nombreux salariés (plus de 12 millions début mai) sont en activité réduite - ou **chômage partiel** - suite à la décision prise par le gouvernement pour éviter la faillite de nombreuses entreprises.

Le chômage partiel entraîne **l'exonération des cotisations retraite**, mais aussi le **report de versement de cotisations patronales** autorisé par l'URSSAF pour certaines entreprises. Ce contexte inédit a conduit à une baisse des recettes dans les caisses de l'Agirc-Arrco.

La caisse de retraite complémentaire des salariés du privé perçoit et reverse environ 7 milliards d'euros chaque mois. Mais le recours massif au dispositif de chômage partiel l'a privé de 30 % de ses cotisations au mois de mars. Les recettes sont perçues avec 1 mois de décalage alors que les pensions sont payées par avance en début de mois. En conséquence, l'Agirc-Arrco estime que début juin, elle devra faire face à un manque de trésorerie pour payer les pensions.

Puiser dans les réserves : une solution rejetée par les partenaires sociaux

L'organisme dispose de réserves financières conséquences (près de 65 milliards d'euros), mais les représentants syndicaux et patronaux qui le cogèrent ne souhaitent pas les utiliser dans l'immédiat. En effet, débloquer leurs

investissements maintenant engendrerait une perte importante liée à la baisse des valeurs des actions et obligations.

L'Agirc-Arrco a donc pris la décision de demander un **prêt à l'Etat** en sollicitant une avance de la Sécurité sociale, comme le prévoit une ordonnance parue le 25 mars. Après avoir versé les pensions de retraite de mai, elle a chiffré à **8 milliards d'euros** cette avance de trésorerie qui lui permettra de payer les échéances de début juin et de début juillet.

Pas de problème de paiement des pensions en juin et juillet

« Il n'y a pas de problème de paiement des pensions, nous n'avons pas besoin de sécuriser leur versement, mais seulement d'un complément de trésorerie pour équilibrer les comptes » a expliqué Jean-Claude Barboul, le président de l'Agirc-Arrco.

L'Agirc-Arrco souligne que cette situation est exceptionnelle et que cette demande de prêt est une mesure de sécurité. La caisse de retraite se montre rassurante et affirme qu'il n'y a aucun risque pour les 12,7 millions de retraités du régime de ne pas percevoir leur pension de retraite. Donc pas de souci ! Les pensions seront versées en temps et en heure en juin et juillet.

Et le paiement des pensions pour les mois suivants ?

Que se passera-t-il si la situation sanitaire s'éternise et que le dispositif de chômage partiel est reconduit sur plusieurs mois ? Sur cette question, les syndicats et le patronat se veulent rassurants. Les 65 milliards de réserves permettraient d'assurer le versement de 6 mois de pension, même s'il ne rentrait pas 1 seul centime de cotisation dans les caisses.

En conclusion

Un courrier a été adressé, mercredi 6 mai, au ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin, mais la confirmation de cette avance de trésorerie n'est pas officielle car Bercy n'a pas encore répondu.

A ce jour, selon le journal Le Monde, le gouvernement n'est pas favorable à l'octroi de ce prêt.

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme